

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Approbation du PV du conseil municipal du 2 décembre 2024

	Pour	Contre	Abstention	Signature du secrétaire de séance	Signature du Président de séance
PV DU 02/12/24	10			Serge SEMPERE	Daniel Leroy

Ouverture de la séance :18h00

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : D TREMBLAIS

ABSENTS EXCSES : M. COLIN JN

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2024
Mutation du transformateur du jardin public
Délibération concernant la marquise de l'école
Délibération des travaux de sécurisation Route de Châtellerault
Délibération travaux aux écoles -Activ2
Ouverture du poste de surveillant de baignade
Immeuble Pipraud, sécurisation de la devanture
Affaire Coste, déclaration de travaux refusée
Compte rendu de la commission urbanisme, déclaration de travaux de M Ménard (Les Froux)
Questions diverses

MUTATION DU TRANSFORMATEUR DU JARDIN PUBLIC

ENEDIS nous a transmis une proposition concernant le transformateur du jardin public, afin d'améliorer le service : estimation des travaux 18500€ HT, un programme FACE est engagé pour un montant maximum de 14300€

Ont répondu à l'appel d'offre : INEO 17790 € HT

Ets LABRUX : 16140 €HT

Après en avoir délibéré les membres du conseil acceptent cette proposition et décident à l'unanimité de prendre les Ets LABRUX, pour effectuer ces travaux. Montant du FACE : 12912 € HT reste à la charge de la commune 3228 €HT.

OUVERTURE POSTE DE SURVEILLANT DE BAIGNADE.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'ouverture de poste pour la période du 1^{er} juillet au 31 aout 2025.

M. S Sempere informe les membres du conseil concernant les déboires qu'il a eu avec la personne pressentie. En effet, après avoir acceptée la formation BNSSA payée par la commune, cette personne s'est désistée. Un courrier sera transmis aux jeunes de la commune qui pourrait être intéressés par cette formation.

IMMEUBLE PIPRAUD SITUE AU 45 GRAND RUE.

L'état de la vitrine de cet immeuble pose un problème de sécurité sur la voie publique.

L'affaire est en cours avec le service juridique de Groupama.

AFFAIRE COSTE DOSSIER DE DEMANDE DE TRAVAUX REFUSE.

Dossier très ancien, M D Tremblais s'étonne que la requête déposée au tribunal en 2019, n'est pas avancée et propose suite au courrier de l'avocat de M Coste que la mairie rouvre ce dossier. Il sera demandé conseil au service juridique de Groupama pour donner suite à la demande de M Coste.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. P Picard donne lecture du compte rendu de la commission voirie.
- Suite aux différentes demandes de travaux de M Menard des Froux, M S Sempere s'inquiète des intentions du propriétaire dont les travaux effectués ne sont pas conformes aux règles de l'art. Ces nouvelles demandes consistent à réhabiliter une grange en maison d'habitation, un permis de construire est nécessaire.
- M. A Menard donne un compte rendu des activités touristiques 2024 de Grand Châtellerault, ainsi que les perspectives 2025.
- M. D Leroy informe que M Quintard, engagé pour différents travaux de ménage par la mairie ne renouvelle pas son contrat.

La séance est levée à 20H00.